

Rapport n°3 :**Résultat du dispositif Région 2024 « Vie Etudiante »**

Rapporteur (s) :	Didier CHAMAGNE – président du Conseil Académique
Service – personnel référent	Solène LE CAPITAINE – Chargée de coordination vie étudiante – Service FIP
Séance du Conseil académique	18/09/2024

Pour délibération	<input type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport

La Région Bourgogne-Franche-Comté soutient le développement cohérent et l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'ensemble de son territoire et de ses campus, par la mise en œuvre d'une politique volontariste et ambitieuse. Cette politique s'inscrit dans les préconisations du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de Bourgogne-Franche-Comté, élaboré dans un partenariat étroit avec les acteurs régionaux. Elle est en adéquation avec les priorités retenues dans le Schéma directeur de la vie étudiante du contrat de site réalisé par UBFC.

- Dispositif « Vie étudiante »

L'attractivité de l'enseignement supérieur, l'optimisation des conditions de vie étudiante et de réussite des études sur les campus, l'égalité des chances, sont les priorités de cette politique en faveur de l'insertion professionnelle et sont soutenues via le **dispositif « Vie étudiante » (VE)**.

La campagne de dépôt de dossiers s'est déroulée du 1^{er} décembre 2023 au 28 février 2024.

Les dossiers déposés par les établissements membres d'UBFC ou partenaires d'UBFC ont fait l'objet d'un avis consultatif, avec évaluation des dossiers par la commission formation du CAC, dont la validation s'est déroulée lors du Conseil Académique du 10.04.2024

La commission formation s'est réunie en visioconférence le 28 mars 2024 et a examiné **38 dossiers** « Vie étudiante ». L'annexe 1 présente l'intégralité des projets financés par le conseil régional Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de l'AAP Vie étudiante 2024.

Répartition des dossiers

Etablissement	Nombre de dossiers	Montant total des demandes	Budget total des projets
BSB	1	8 925 €	22 650 €
ESEO ESTP	1	36 800 €	46 000 €
ESTA	2	16 000 €	20 000 €
Institut Agro Dijon	1	13 520 €	16 900 €
UB	17	460 200 €	696 976 €
UFC	9	270 869 €	395 473 €
UTBM	7	106 119 €	132 649 €
Total	38	912 433 €	1 330 648 €

Répartition des attributions par la Région BFC

Etablissement	Nombre de projets soutenus	VE attribution
BSB	0	0
ESEO ESTP	0	0
ESTA	1	8 000 €
Institut Agro Dijon	1	13 520 €
UB	7	173 080 €
UFC	5	157 878 €
UTBM	4	54 073 €
Total	18	406 551 €

Récapitulatif du dépôt des dossiers propres à UBFC 2024 :

	Projets	Nombre de projets déposés	Total des attributions
UBFC	Événement régional sur le développement durable et la transition écologique entre établissements d'enseignement supérieur	1	19 840 €

Montant total des attributions 2024 sur le dispositif « Vie étudiante » : 642 591 €

Rappel des attributions « Vie étudiante » 2023 pour les établissements membres et partenaires ayant déposé une ou plusieurs demande(s)

Etablissement	Nombre de dossiers	VE attribution
Institut Agro Dijon	1	20 148 €
ESTA	1	8 000 €
UB	9	113 400 €
UFC	10	192 066 €
UTBM	7	71 667 €
Total	28	405 281 €

Rappel du montant total des attributions 2023 sur le dispositif « vie étudiante » : 705 381 €

- Dispositif « soutien aux initiatives des associations étudiantes »

Pour le dispositif « **soutien aux initiatives des associations étudiantes** », la commission formation du CAC n'a pas de mission d'avis consultatif, cependant, à titre informatif, l'intégralité des projets financés par le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté dans ce cadre sont présentés en annexe 2.

ANNEXES

En pièces jointes de ce rapport, sous format PDF, les tableaux de résultats des dispositifs (extraction de la délibération régionale de la commission permanente du 31.05.2024) :

- Vie étudiante (annexe 1)
- Soutien aux initiatives des associations étudiantes (annexe 2)

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil ACadémique de bien vouloir prendre connaissance des financements accordés par la Région bourgogne-franche-Comté dans le cadre de l'AAP Vie étudiante 2024.